

Reçu en arriéré / 53 - 94 pages à ?  
al.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

CAUSE NO: 3,000

REUBEN LEVESQUE & AL,

requérants ex parte

---

SOUS LA PRESIDENCE DE L'HONORABLE JUGE FRS CARON

---

Témoignage de "frisé" Lamarche,

le vingt-sept mars

1951.

---

**ARCHIVES MUNICIPALES**  
**MONTREAL**  
**MUNICIPAL ARCHIVES**

---

Aimé Grandmaison,  
Sténographe officiel.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

---

SOUS LA PRESIDENCE DE  
L'HONORABLE JUGE FRANCOIS CARON

---

CAUSE NO: 3,000

REUBEN LEVESQUE, et al,  
requérants ex parte,

---

Me PACIFIQUE PLANTE et Me JEAN DRAPEAU

représentent les requérants,

Me J. AHERN, c.r., et Me E. MASSON, c.r.,

représentent la Ville de Montréal,

Me UBALD BOISVERT

représente des intimés.

Me L. Simard représente le témoin.

L'an mil neuf cent cinquante et un (1951) le vingt-septième jour du mois de mars, a comparu à Montréal:

EUGENE LAMARCHE,

Lamarche

âgé de quarante-cinq (45) ans, gérant de restaurant, domicilié au numéro quarante-quatre trentesix (4436) de la rue Dolorimier, à Montréal:

lequel, après serment prêté sur les saints Evangelies, dépose et dit:

Interrogé par Me PLANTE.

LE TEMOIN.

Je refuse de répondre sans avoir la protection de la Cour.

PAR LA COUR.

La Cour vous ordonne de répondre et vous avez la protection que la loi peut vous donner.

Me PLANTE.

Q Monsieur Lamarche, vous avez déjà été intéressé dans l'opération d'une maison de jeu dans la Ville de Montréal?

R Oui.

Q Une seule maison ou plusieurs maisons?

R Une seule. On a déménagé une (1) fois.

Q La même maison. Vous avez été intéressé dans une maison?

R Et la même a déménagé.

Lamarche

- Q Quelle était l'adresse de cette maison?
- R Trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal.
- Q Trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est?
- R Oui.
- Q Est-ce que vous étiez le seul intéressé dans cette maison-là?
- R Non.
- Q Quels étaient vos associés?
- R Il y avait un nommé Camille Charest, Gareau.
- Q Son prénom?
- R Arthur Gareau. Un nommé Couture.
- Q Son prénom?
- R Alphonse Couture. Un nommé Blain.
- Q Le prénom de Blain?
- R Honorius Blain.
- Q Etait-ce les seuls intéressés?
- R A la première place, oui.
- Q A la première place?
- R Oui.
- Q Est-ce que c'est vous qui avez ouvert cette maison à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est?
- R Oui, il y avait un club de cartes avant.

Lamarche

Q Quand êtes-vous venu en relations avec ce club-là? Quand avez-vous commencé à être intéressé à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est?

R Si je me rappelle au juste, c'est entre mil neuf cent trente-quatre (1934) et mil neuf cent trente-cinq (1935).

Q Et pendant combien de temps avez-vous été intéressé dans cette maison?

R A aller jusqu'à mil neuf cent trente-six (1936), il y avait eu un temps dans l'intervalle où on a été fermé.

Q Vous avez été intéressé de mil neuf cent trente-quatre (1934) à mil neuf cent trente-six (1936) seulement?

LE TEMOIN.

A trois cent cinquante-six (356)?

Q Oui, trois cent cinquante-six (356)?

R Oui. On a été fermé de mil neuf cent trente-six à mil neuf cent trente-neuf (1939).

Q Et après mil neuf cent trente-neuf (1939) vous avez rouvert?

R Oui, à trois cent soixante-six (366).

Lamarche

- Q Trois cent cinquante-six (356) a-t-il continué à opérer, lui?
- R Non.
- Q Il n'a pas continué à opérer?
- R Non, pas à ma connaissance. Je pense qu'ils ont parti... cela a passé au feu, ils ont parti un barbecue.
- Q En quelle année ont-ils parti un barbecue à trois cent cinquante-six (356)?
- R Je ne me rappelle pas au juste.
- Q Vous dites en mil neuf cent trente-deux (1932), mil neuf cent trente-quatre (1934)?
- R Non, pas mil neuf cent trente-deux (1932).
- Q Mil neuf cent trente-quatre (1934)?
- R Mil neuf cent trente-quatre (1934) à mil neuf cent trente-six (1936).
- Q A trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est. Et vous avez été fermé?
- R C'était fermé de mil neuf cent trente-six (1936) à mil neuf cent trente-neuf (1939). Il y a eu le feu dans l'intervale.
- Q Et vous avez ouvert à trois cent soixante-six (366)?
- R Oui, après mil neuf cent trente-neuf (1939).

Lamarche

Q Combien de temps avez-vous été intéressé à trois cent soixante-six (366)?

R On a fermé un bout de temps de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945).

Q Vous avez été fermé un bout de temps?

R De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945). Après ça q'a été une barbotte volante.

PAR LA COUR.

Q Vous prétendez que vous avez été fermé de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Non, j'ai été le locataire. Seulement la place n'a pas toujours marché.

Q Ne vous occupez pas d'une semaine ou deux (2). Est-ce que, en général, cela marchait toujours?

R Une barbotte volante.

Q De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Cela peut marcher trois (3) mois, fermer et ouvrir.

Q De mil neuf cent trente-neuf à mil neuf cent

Lamarche

quarante-cinq (1945), étiez-vous ouvert environ dix (10) mois par année?

R Oui.

Q Onze (11) mois par année?

R Non. Ça marche par étape de six (6) mois.

Il y a d'autres adresses, mais j'étais locataire de la place.

Q Vous conserviez l'endroit continuellement?

R Oui.

Q Est-ce que, en vérité, cela a été ouvert presque continuellement?

R La porte était ouverte, mais on opérait pas là. On voyageait toutes les semaines. Toutes les semaines ou même tous les jours on déménageait.

Me PLANTE.

Q Vous parlez de trois cent soixante-six (366) Mont-Royal?

R Oui, trois cent soixante-six (366).

Q Est-ce que c'était votre occupation principale de conduire une barbotte?

R Oui, sûrement.

PAR LA COUR.



Lamarche

- Q Vous dites que vous jurez que vous étiez fermé pour la période ou pour des périodes de mois?
- R On n'a pas opéré dans trois cent soixante-six (366) pendant assez longtemps, mais on avait la place la même chose.
- Q Mais de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945), vous jurez que pendant des mois, à chaque année, vous étiez fermé pendant des mois, continuellement?
- R On a dû opérer des fois pendant six (6) mois et des fois pendant trois (3) mois, quatre (4) mois.
- Q C'est ce que vous jurez. Vous étiez des périodes de trois (3), quatre (4) mois sans exploiter du tout votre commerce de jeu?
- R Seulement on avait la place la même chose.
- Q Vous jurez que vous étiez des périodes de trois (3) mois sans opérer, est-ce que vous jurez?
- R Oui.
- Q Pour trois (3) mois?
- R Je ne peux pas définir exactement si c'est

Lamarche

trois (3) mois, quatre (4) mois, deux (2) mois.

Q On réglerait avec deux mois et demi (2½)?

R Dans tous les cas on a déménagé souvent.

Me PLANTE.

Q Voulez-vous donner les adresses où vous déménagiez souvent?

R Non, je ne peux pas me rappeler.

Q Seulement une?

R Les adresses, je ne les ai pas dans la mémoire.

Q Une seule?

R Sur la rue Saint-Laurent.

Q A quelle adresse?

R Je ne sais pas.

PAR LA COUR.

Q Entre quelle rue?

R Près de Mont-Royal, un peu plus bas.

Me PLANTE.

Q En quelle année?

R Je ne me rappelle pas au juste, dans la période de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil

Lamarche

neuf cent quarante-cinq (1945).

Q Vous ne pouvez pas donner plus de précisions que cela?

R Non.

Q Alors, entre mil neuf cent trente-neuf (1939) et mil neuf cent quarante-cinq (1945), vous êtes déménagé sur la rue Saint-Laurent. Et après cela?

R On a peut-être déménagé à vingt-cinq (25) places.

Q Mais la barbotte sur la rue Saint-Laurent?

R Je pense que celui qui était propriétaire était propriétaire du théâtre.

Q Qui cela?

R Un grec.

Q Qui cela?

R Je ne me rappelle pas son nom.

Q Mais qui louait de lui?

R Mon gérant, Charest.

Q C'est lui qui louait?

R Il n'y avait pas de bail.

Q Combien de temps avez-vous opéré là?

R Peut-être deux (2) semaines, trois (3) semaines.

Lamarche

- Q Est-ce que c'était avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?
- R Oui, avant mil neuf cent quarante-cinq (1945), parce que, après mil neuf cent quarante-cinq (1945), je n'ai pas opéré. Je ne tiens plus de barbotte depuis mil neuf cent quarante-cinq (1945).
- Q Cela, c'est avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?
- R Oui.
- Q Combien de temps avez-vous opéré sur la rue Saint-Laurent?
- R A peu près deux (2) ou trois (3) semaines.
- Q A peu près deux (2) ou trois (3) semaines?
- R Peut-être un mois.
- Q Après cela?
- R On a déménagé ailleurs.
- Q Une autre rue?
- R Sur l'avenue Laurier.
- Q Près de quelle rue?
- R Je ne sais pas... Park Avenue.
- Q A quelle adresse?
- R Je ne sais pas.
- Q De qui louiez-vous?

Lamarche

R Je ne me rappelle pas.

Q Vous ne vous rappelez pas le nom?

R Non. On payait cela tant par jour.

Q Vous ne vous rappelez pas le nom?

R C'était un magasin qui était vide. Cette place-là, on louait cela pour vingt piastres (\$20.00) par jour.

Q Vingt-piastres (\$20.00) par jour?

R Oui. On s'est adressé là, on l'a loué vingt piastres (\$20.00).

Q Vous vous êtes adressé là et le magasin était vide?

R Je ne sais pas, ce n'est pas moi, c'est Charrest qui s'occupait de cela.

Q Cela, c'est avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Oui.

PAR LA COUR.

Q Qu'est-ce que vous faisiez?

R J'étais propriétaire associé avec lui.

Q Co-propriétaire?

R Oui.

Me FLANTE.

Lamarche

- Q D'autres adresses?
- R Je ne peux pas me rappeler les adresses.  
C'est lui qui y voyait.
- Q Vous, vous n'y voyiez pas. Vous n'avez rien d'autre?
- R Près de Laurier, pas loin du théâtre, il y avait un fleuriste. On jouait en arrière.
- Q Combien de temps avez-vous joué là?
- R Deux (2) soirs, trois (3) soirs.
- Q Qui louait là?
- R Je vous dis: c'est Charest qui voyait à cela. Je ne me rappelle pas les noms, les adresses. C'est lui qui louait les places.
- Q Avez-vous d'autres adresses. Combien payiez-vous chez le fleuriste?
- R Vingt piastres (\$20.00) par jour. On payait un "average" de quinze (15) à vingt piastres (\$20.00) par jour.
- Q Avez-vous d'autres adresses?
- R Sur la rue Bleury près de Avenue du Parc. Tout à l'heure, le fleuriste, c'était Park Avenue près de Laurier. Il y a aussi Avenue des Pins, Saint-Laurent près de Marie-Anne.
- Q Vous dites Bleury près de Avenue des Pins.

Lamarche

Est-ce que c'est Bleury près de Avenue des Pins?

R Oui.

Q De quel côté de la rue?

R Est.

Q Est?

R Oui.

Q Plus près de l'Avenue des Pins que de Prince-Arthur?

R Entre les deux (2).

Q De qui louiez-vous?

R C'est Charest qui voyait à cela.

Q Combien de temps avez-vous été là?

R Peut-être deux (2) jours, trois (3) jours.

Q Etes-vous capable de nommer un endroit où vous avez été aussi longtemps que sur la rue Mont-Royal?

R Non.

Q C'était votre base d'affaires, la rue Mont-Royal?

R Oui.

Q Pourquoi déménagiez-vous comme cela avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Parce que les amendes étaient augmentées. On

Lamarche

payait plus cher.

Q Q Les amendes augmentaient. Vous êtes sous serment?

R Le juge condamnait avec des amendes plus fortes.

PAR LA COUR.

Q Cela, c'est de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Oui.

Me PLANTE.

Q Quelle était l'amende en mil neuf cent quarante et un (1941)?

R Je sais que pour un bout de temps on a payé vingt-cinq piastres (\$25.00) et d'autres fois cinquante piastres (\$50.00).

Q Pour les tenanciers?

R Pour les trouvés.

Q Et combien pour les tenanciers?

R Cent piastres (\$100.00).

Q En mil neuf cent quarante (1940), cela?

R Je ne peux pas dire, je ne sais pas si c'est en mil neuf cent quarante (1940) ou en mil neuf cent trente-neuf (1939).



PAR LA COUR.

- Q De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?
- R Les amendes ont augmenté deux (2) fois.
- Q Vous dites qu'il y a eu une marche progressive des amendes. Vous avez été environ pendant un (1) an ou deux (2) ans à environ dix piastres (\$10.00) et cela serait monté à vingt-cinq piastres (\$25.00) et cela serait resté à vingt-cinq piastres (\$25.00). Puis cela serait monté à cinquante piastres (\$50.00) et serait resté à cinquante piastres (\$50.00). C'est ce que vous voulez dire?
- R Oui.
- Q C'est cela qui vous a fait déménager?
- R Oui.
- Q Vous partiez de trois cent soixante-six (366) et vous alliez faire deux (2) jours ailleurs et vous reveniez à trois cent soixante-six (366)?
- R Oui. Je pense qu'on pouvait déjouer la police.
- Q Vous aviez votre base à trois cent soixante-six (366) et vous alliez jouer deux (2) ou

Lamarche

trois (3) jours aux adresses que vous avez données?

R Oui.

Q Et vous reveniez à trois cent soixante-six (366)?

R Oui, on est revenu quelques fois.

Q Il y avait quelqu'un à cet endroit?

R C'était notre base où les clients se rendaient.

Q Vous n'avez pas donné un seul endroit où vous avez été deux (2) ou trois (3) semaines. cela a toujours été deux (2) ou trois (3) jours?

R Non, il y a des places, sur la rue Saint-Laurent, on a été trois (3) semaines, ou un mois.

Q Quel est cet endroit?

R Saint-Laurent près de Mont-Royal.

Q Vous ne vous rappelez pas l'adresse?

R Non. Je pense que c'est Demetre qui était le propriétaire.

Q Est-ce que c'est l'endroit où vous avez resté longtemps?

R A peu près un mois.

Q Est-ce que c'est l'endroit où vous avez été le plus longtemps?

Lamarche

- R Quand on a déménagé, oui.
- Q La raison pour laquelle vous circuliez, c'est que les amendes avaient été augmentées?
- R Oui.
- Q Vous vous rappelez ce fait-là parfaitement bien?
- R Oui, à part cela, c'était pour déjouer la police.
- Q C'était pour déjouer la police. Expliquez-vous?
- R Si on avait resté à trois cent soixante-six (366), ils seraient venus à tous les jours.
- Q Vous avez été arrêtés?
- R Oui.
- Q Quand?
- R Je ne me rappelle pas au juste.
- Q En quelle année environ, au commencement, vers mil neuf cent trente-neuf (1939), quarante (40) ou vers mil neuf cent quarante-cinq (1945)?
- R Si je me rappelle bien, c'est autour de mil neuf cent quarante (1940).
- Q Par la même police?
- R La police provinciale deux (2) fois dans le

Lamarche

même soir.

Q La police municipale?

R Venait assez souvent.

Q A tous les deux (2) jours?

R Peut-être pas deux (2) jours, mais deux (2) fois dans la même semaine peut-être.

Q Est-ce que cela arrivait souvent que vous ayez été arrêtés deux (2) fois dans la même semaine?

LE TEMOIN.

A trois cent soixante-six (366)?

Q Est-ce que c'est arrivé souvent?

R Pas très souvent, si je me rappelle bien.

Q Est-ce que c'est cette raison qui vous faisait déménager?

R Cela en est une.

Q Quelles sont les autres raisons? On va tout vérifier cela?

R C'est comme je vous dis.

Q Tout ce que vous dites...

R On voulait déjouer la police d'une façon: si on déménage tous les deux (2), trois (3) jours.

Q Ils ne vous arrêtaient jamais lorsque vous dé-

Lamarche

ménagiez?

R Oui, ils nous ont trouvés.

Q Vous alliez vous mettre dans les mains de la police, vous étiez aussi bien de rester chez vous, si vous étiez certains d'être trouvés?

R Oui, on était pas certain, mais ils nous trouvaient.

Me PLANTE.

Q Avez-vous entendu parler de barbotte volante avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Oui, chez nous on voyageait.

Q Et vous vous connaissiez dans le jeu, vous vous y connaissiez?

R Pas au début, mais en dernier, oui.

Q N'est-il pas vrai que les barbottes de Davidson, douze vingt-deux (1222) Université, étaient des établissements stables? <sup>Cela</sup> ~~Il~~ restait toujours à la même place. Avez-vous déjà entendu parler de cela, douze vingt-deux (1222) Université?

R Oui, un petit peu. Seulement je ne m'intéressais pas beaucoup à douze vingt-deux (1222) Université. On avait assez à nous occuper de

Lamarche

nous autres, et à chercher des places.

Q Trois cent vingt-huit (328) Sainte-Catherine est, chez Caron, Caproni, Courville? Avez-vous entendu parler de cela?

R J'ai entendu parler de trois cent vingt-huit (328). Je ne sais pas la manière qu'ils procédaient. Cela ne m'intéressait pas.

Q Alors, vous jurez que vous avez entendu parler de barbottes volantes avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Oui.

Q Est-ce que vous n'avez jamais été arrêté, vous?

R Je ne me rappelle pas.

PAR LA COUR.

Q Avez-vous déjà été arrêté?

R Moi-même, personnellement, je ne me rappelle pas si j'ai été arrêté.

Q Vous étiez descendu au poste de police?

Q Je ne peux pas jurer que j'ai déjà été arrêté, je ne me rappelle pas.

Q Vous ne pouvez pas dire si votre nom a été pris par la police. Avez-vous déjà été des-

Lamarche

cendu au poste de police? On se rappelle cela; on ne va pas en prison une fois dans sa vie, sans se le rappeler?

R- Je ne me rappelle pas si moi j'ai été arrêté. Si je l'ai été, peut-être une fois, mais je ne me rappelle pas.

Me PLANTE.

Q Vous étiez connu dans le bout de la rue Mont-Royal?

R Oui.

Q Frisé Lamarche, c'était connu un peu?

R Oui.

Q Vous étiez connu, monsieur Lamarche?

R Oui.

Q Est-ce qu'il y en avait qui pouvaient être plus connus que vous dans ce bout-là?

R Non monsieur.

PAR LA COUR.

Q Vous jurez que vous n'avez jamais été arrêté?

R J'ai dit: je ne me rappelle pas si j'ai été arrêté une fois.

Q Vous ne l'avez pas été souvent?

R Ca doit être dans les records.

Me PLANTE.

- Q A tout évènement, vous êtes bien sûr que vous avez été arrêté une fois?
- R Je ne suis pas sûr.
- Q Vous dites que vous avez été bien connu dans ce bout-là?
- R Oui.
- Q Est-ce que vous pouvez nommer un autre confrère plus connu que vous dans ce bout-là?
- R Peut-être pas plus, mais autant.
- Q Nommez-en un autre plus connu que Frisé Lamar che?
- R Alors, si vous voulez dire que j'étais le plus connu, je vais l'admettre avec vous, si vous voulez dire que j'étais le plus connu.
- Q Et pendant ce temps-là vous ne vous rappelez pas avoir été arrêté une fois, quand vous opériez à votre base de trois cent soixante-six (366) Mont-Royal est? Comment pouviez-vous opérer ailleurs avec profit? Il y avait quelqu'un qui se tenait à trois cent soixante-six (366) pour dire aux clients: on est rendu à tel endroit?
- R Oui.



PAR LA COUR.

Q Oui?

R Oui.

Me PLANTE.

Q Alors, pourquoi déménager, s'il y a quelqu'un qui se tient à la porte de votre établissement et qui dit: on est sur la rue Laurier? Cela, ce n'était pas de déjouer la police. Est-ce que cela a du bon sens?

R J'ai dit tout à l'heure qu'on essayait de se protéger, en déjouant la police.

Q Est-ce que vous avez eu des descentes sur la rue Saint-Laurent?

R Oui.

PAR LA COUR.

Q Si vous étiez seulement deux (2) ou trois (3) jours dans un endroit, la police n'a pas pu vous rejoindre?

R Dans la place où on a été un mois.

Q Vous avez été arrêtés ailleurs à part cela?

R Je ne peux pas dire la rue exacte, on a été arrêté.

Q Qu'est-ce que cela vous donnait de déménager

Lamarche

pour aller à un autre endroit? Pourquoi ne pas vous laisser arrêter au bureau-chef?

R Ils nous auraient posé un cadenas.

Q Vous avez déjà eu des cadenas?

R Oui.

Q Vos cadenas ne vous ont jamais fermés?

R ...

Q Vos cadenas ne vous ont jamais fermés?

R Pas à ma connaissance.

Q Les cadenas ne vous faisaient pas peur?

R Si vous prenez un temps, oui.

Q Avant mil neuf cent quarante-cinq (1945) les cadenas ne vous faisaient pas peur?

R Non monsieur.

Q Les cadenas ont-ils été effectifs avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R On n'a jamais fermé complètement.

Q Avez-vous déjà été menacé d'être fermés?

R Non.

Q Vous étiez donc bien connu sur la rue Mont-Royal?

R J'étais assez connu.

Q Très bien connu. Avez-vous déjà été arrêté comme tenancier vous-même personnellement?

Lamarche

- R C'est cela que je ne rappelle pas.
- Q Peut-être une fois. Vous ne l'avez pas été dix (10) fois ou quinze (15) fois?
- R Non.
- Q C'est vous qui cautionniez les personnes qui étaient présentes?
- R Pas tout le temps.
- Q Souvent?
- R Pas très souvent, parce que je n'étais pas là à l'heure des descentes.
- Q Vous n'étiez pas là à l'heure des descentes?
- R Non, c'est Charest.
- Q C'est lui qui attendait les descentes?
- R Il les attendait, quand il travaillait tard.
- Q Les descentes étaient tard?
- R Oui.
- Q Charest a-t-il été arrêté lui-même?
- R Je crois que oui.
- Q Amené en prison?
- R Non.
- Me PLANTE.
- Q Sous son nom de Charest?
- R Je ne peux pas jurer s'il était tout le temps là à ces heures-là.

Lamarche

Q Vous parlez de trois cent soixante-six (366)?

R Oui, et trois cent cinquante-six (356).

Q Trois cent cinquante-six (356), cela a fermé en mil neuf cent trente-neuf (1939)?

R Oui.

Q Et vous jurez que vous n'avez pas eu affaires avec le trois cent cinquante-six (356) après mil neuf cent trente-neuf (1939)?

R Je n'ai pas eu affaires là.

PAR LA COUR.

Q Vous n'aviez pas d'affaires là?

R On a laissé la place de trois cent cinquante-six (356) pour prendre trois cent soixante-six (366).

Q Vous jurez clairement que vous n'avez rien eu à faire à trois cent cinquante-six (356) après mil neuf cent trente-neuf (1939)?

R Si je me rappelle bien, on n'a pas opéré les deux (2) places en même temps. On a laissé une place pour prendre l'autre.

Me PLANTE.

Q Aimez-vous mieux qu'on précise d'avantage?

R Oui. L'histoire des années, ça fait telle-

ment longtemps. Ce que je veux dire: quand j'ai opéré le trois cent soixante-six (366), j'avais laissé trois cent cinquante-six (356).

Q Est-ce que le trois cent soixante-six (366) et le trois cent cinquante-six (356) n'ont jamais opéré en même temps?

R Pas pour moi.

Q Pour n'importe qui?

R Je ne me rappelle pas au juste.

Q Est-ce que c'est possible que deux (2) maisons côte-à-côte, le trois cent cinquante-six (356) et trois (3) portes plus loin, le trois cent soixante-six (366), avez-vous déjà vu cela, deux (2) maisons, deux (2) barbottes qui opéraient en même temps côte-à-côte?

R Pas sur la rue Mont-Royal.

Q Quand le trois cent cinquante-six (356) marchait, le trois cent soixante-six (366) ne marchait pas?

R Il y avait eu un "booky" dans ce temps-là. Quand j'ai opéré le trois cent cinquante-six (356), il y avait un "booky" à trois cent soixante-six (366).

Lamarche

- Q Il y avait un "booky" à trois cent soixante-six (366)?
- R Oui.
- Q Quand vous avez pris le trois cent soixante-six (366) comme barbotte, est-ce qu'il y avait une barbotte ou un "booky" qui opérait à trois cent cinquante-six (356)?
- R Oui, il y a eu un "booky" un bout de temps.
- Q Quand vous opérez comme barbotte à trois soixante-six (366) Mont-Royal, il y a eu un "booky" un bout de temps?
- R Oui, il y a eu un "booky". Ce que je veux dire, ce que j'ai voulu dire tout à l'heure: je n'ai pas opéré les deux (2) places en même temps comme barbottes. Il y en avait seulement une.
- Q C'est une des lois du commerce illégal du jeu, qu'il n'y ait pas deux (2) établissements pareils?
- R Je ne connais pas cela.
- Q Avez-vous déjà vu deux (2) barbottes opérer côte-à-côte?
- R Je ne me rappelle pas.
- Q Qui opérait le "booky" à trois soixante-six

(366) ou à trois cinquante-six (356)?

R Qui était là? Max Shapiro.

Q Quelle place avez-vous louée, vous?

R J'ai loué de Max Shapiro.

Q Quelle place avez-vous louée de Max Shapiro?

R Trois soixante-six (366).

Q C'est trois soixante-six (366) que vous avez loué de Max Shapiro?

R Oui.

Q Savez-vous qui était propriétaire de trois cent cinquante-six (356)?

R C'est le restaurant en bas, Belmont Café, je pense.

Q Vous ne faites pas erreur? Ce n'est pas à trois cinquante-six (356) que vous opéreriez comme barbotte, après avoir loué de Max Shapiro, mais à trois soixante-six (366)?

R A trois soixante-six (366), non, c'est trois cinquante-six (356) Max Shapiro.

Q Ca fait vingt (20) fois que je vous pose la question?

R Non, je me mélange. Trois soixante-six (366), c'est plus proche de Saint-Denis.

Q Etes-vous capable de vous mélanger comme cela,

Lamarche

de bonne foi, vous qui aviez seulement deux (2) maisons?

R Je me mélangeais avec les deux (2).

PAR LA COUR.

Q Aviez-vous deux (2) maisons?

R J'en avais seulement une en même temps, mais j'ai opéré aux deux (2) places.

Q Avez-vous été locataire à trois cinquante-six (356) et trois soixante-six (366), de mil neuf cent trent-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Pas en même temps.

Q Avez-vous été locataire à trois cinquante-six (356) et trois soixante-six (366), de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R C'est trois cinquante-six (356) et trois soixante-six (366) avant.

Q Vous aviez les deux (2) numéros en même temps?

R Non.

Q Vous n'étiez pas locataire en même temps?

R Non.

Q Vos hommes, Couture, Bélair?

R C'est à trois cent soixante-six (366).



Lamarche

Q Etaient-ils locataires en même temps de trois cent cinquante-six (356) et trois cent soixante-six (366)?

R Non.

Q Pendant que vous étiez à trois cent soixante-six (366), Couture, Charest et autres étaient-ils locataire de trois cent cinquante-six (356)?

R Non.

Q Qu'est-ce que vous avez eu de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945), c'est le trois cent cinquante-six (356).

Me PLANTE.

Q Alors, vous corrigez votre témoignage?

R Oui, c'est trois cent cinquante-six (356).

PAR LA COUR.

Q Cela venait de Max Shapiro?

R Oui.

Me PLANTE.

Lamarche

- Q C'est l'endroit que vous avez quitté, d'après vous, en mil neuf cent quarante-cinq (1945)?
- R Oui.
- Q A quel mois. Avant, au début, au milieu, quand?
- R Le mois...
- Q Non, c'est à l'automne, à l'hiver, au printemps, quand?
- R Je crois que c'est à la fin de l'été, à la fin de l'été mil neuf cent quarante-cinq (1945).
- Q Est-ce que la société ou l'entente que vous aviez avec ceux que vous avez nommés au début, est-ce que vous avez rompu cette société avec cette série d'associés, Bélair, Couture?
- R Oui.
- Q Cela s'est débandé, là?
- R Je ne les ai plus revus après.
- Q Qu'est-ce que vous avez fait?
- R Là, je suis gérant au Montmartre.
- Q Est-ce que vous êtes gérant depuis mil neuf cent quarante-cinq (1945)?
- R Non, j'ai été gérant au Blue Sky.
- Q En quittant la barbotte de la rue Mont-Royal,

Lamarche

est-ce que vous avez travaillé immédiatement?

R J'ai été au-dessus d'un (b) an à ne rien faire.

Q Et vous jurez que vous n'avez plus eu affaires avec trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est?

R Non.

Q Qu'est-ce qui est arrivé en mil neuf cent quarante-cinq (1945), quand vous avez fermé?

R Ils ont mis un cadenas un an dans un des appartements.

Q Y avait-il eu des cadenas à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal?

R Oui, il y en avait déjà eu avant.

Q En grand nombre?

R Assez.

Q Toujours sur des appartements, jamais sur la porte trois cent cinquante-six (356)?

R Pas la porte d'entrée.

Q Qu'est-ce qui est arrivé? Vous dites qu'en mil neuf cent quarante-cinq (1945) on a mis un cadenas pendant un (1) an sur une des pièces?

Lamarche

R Oui.

Q Voulez-vous nous donner la raison pour laquelle vous avez discontinué vos opérations en mil neuf cent quarante-six (1946)?

R Les amendes ont augmenté. Ils voulaient donner de la prison pour ceux qui étaient pris comme tenancier.

PAR LA COUR.

Q Vous n'en avez jamais eu?

R Non. Il y avait un type qui travaillait pour nous, il en a eu.

Me PLANTE.

Q Qui ça?

R P. E. Bernard.

Q Quand cela?

R Mil neuf cent quarante-quatre (1944), mil neuf cent quarante-cinq (1945).

PAR LA COUR.

Q Il a fait deux (2) mois de prison avant mil neuf cent quarante-six (1946)?

R Oui.

Q Il avait été pris comme tenancier?

Lamarche

R Oui.

Me PLANTE.

Q Une cause faite par le Provincial ou le Municipal?

R Je ne pourrais pas dire au juste.

PAR LA COUR.

Q A quelle adresse?

R C'est trois cent cinquante-six (356). Cela a effrayé les autres. On avait de la misère à avoir des "box men". J'ai décidé de discontinuer.

Me PLANTE.

Q Est-ce que c'était le premier dans l'histoire du jeu qui était condamné à la prison?

R Oui.

PAR LA COUR.

Q C'est son vrai nom: Bernard?

R Oui, Paul-Emile Bernard.

Q Paul-Emile Bernard?

R Oui.

Me PLANTE.

Lamarche

Q C'est son vrai nom?

R Oui.

Q Je vois, à la pièce E-414, que Paul-Emile Bernard, à une descente du vingt-et un (21) septembre mil neuf cent quarante-cinq (1945), a été condamné par après le neuf (9) novembre mil neuf cent quarante-cinq (1945) par le Recondor McManamy. Le raid a eu lieu le neuf (9) septembre. Alors, c'est à l'automne que vous avez fermé?

R J'ai dû, à la fin de l'été, je ne me rappelle pas au juste.

PAR LA COUR.

Q Avant cela vous avez déjà connu quelqu'un, est-ce que vous avez déjà connu quelqu'un qui ait été condamné à la prison pour avoir été trouvé coupable d'être tenancier d'une maison de jeu?

R Je ne me rappelle pas en avoir connu d'autres.

Q Vous ne vous rappelez pas?

R Pas chez nous.

Q Ni ailleurs?

R Ailleurs, je ne suis pas au courant.

Lamarche

Q Vous n'êtes pas capable de jurer. Vous n'avez jamais entendu parler de quelqu'un qui soit condamné à la prison?

R Non.

Q Pourquoi déménagiez-vous si souvent, si ce n'est jamais arrivé avant mil neuf cent quarante-cinq (1945), s'il n'y a jamais eu de prison avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R ... Je n'ai pas compris.

Q Pourquoi déménagiez-vous si souvent, si ce n'est jamais arrivé avant mil neuf cent quarante-cinq (1945), s'il n'y a jamais eu de prison avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R C'est comme j'ai dit tout à l'heure, on essayait autant que possible de déjouer la police.

Q Quels sont les raids à trois cent cinquante-six (356)?

Me PLANTE.

Q A trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal, oui?

PAR LA COUR.

Q Vous aviez combien de pièces là?

Lamarche

- R Trois (3).
- Q Trois (3) en tout?
- R Oui.
- Q En incluant la chambre de toilette?
- R La toilette à part.
- Q Quatre (4) avec la chambre de toilette?
- R Oui.
- Q Et le restaurant?
- R Oui.
- Q Est-ce que cela constituait une pièce, le restaurant?
- R Oui.
- Q Combien de pièces en tout?
- R En entrant, il y avait deux (2) pièces, une qui donnait sur le haut de l'escalier et une qui faisait face. L'appartement en arrière et l'appartement en avant étaient divisés en deux (2) à part l'office et le "checkage".
- Q Le "checkage", c'est le vestiaire?
- R Oui.
- Q Vous aviez un bureau?
- R Oui.
- Q Vous aviez une salle de toilette?
- R Oui, en arrière.



Lamarche

- Q A part cela, vous aviez deux (2) grandes pièces?
- R Deux (2) grandes pièces et une des deux (2) était divisée en deux (2).
- Q Où se faisait le jeu?
- R En avant.
- Q Dans la grande pièce, la plus grande?
- R Pas la plus grande.
- Q Déménagiez-vous de temps à autres d'une pièce à l'autre?
- R Oui, c'est arrivé.
- Q Pourquoi déménagiez-vous? A cause des cadenas?
- R Cela dépendait. Quand il y avait assez de monde, on déménageait la table de l'autre côté, parce que c'était plus grand.
- Q Combien de tables aviez-vous? Vous aviez deux (2) tables?
- R On avait plus que deux (2) tables. C'est facile à déménager.
- Q Vous aviez deux (2) ou trois (3) tables, alors, vous vous serviez des deux (2) pièces?
- R Non, on prenait la plus grande.
- Q Est-ce que la plus grande pièce a déjà été

Lamarche

fermée complètement?

R Non.

Q Jamais? De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945) jamais la grande pièce n'a été fermée?

R Non.

Q Et vous jouiez là surtout, quand vous aviez deux (2) ou trois (3) tables?

R Oui.

Q Oui?

R Oui.

Q Quelle pièce était fermée?

R Celle en avant la plupart du temps.

Q De n'était pas ça plus grande?

R C'était la plus petite.

Q Vous ne jouiez pas là souvent?

R Oui, dans la semaine.

Q Et la grande était en arrière?

R Oui.

Q Et la grande n'a jamais été fermée?

R Non.

Q De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945), jamais la grande pièce n'a été fermée?

Lamarche

R On n'a pas joué bi en longtemps. On a plu-  
tôt voyagé.

Q De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil  
neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Oui.

Me PLANTE.

Q A trois cent cinquante-six (356), d'après la  
pièce E-14, il y a eu des descentes seule-  
ment en mil neuf cent trente-cinq (1935): une  
en mil neuf cent trent-cinq (1935), une en  
mil neuf cent trente-sept (1937), une en mil  
neuf cent trente-huit (1938)?

R Trois (3) en mil neuf cent trente-huit (1938).

Q Et après cela aucune descente. C'est tou-  
jours sur des appartements?

PAR LA COUR.

Q Toujours sur des appartements?

Me PLANTE.

Q Il y a trois cent cinquante-six (356) en ar-  
rière. Avez-vous déjà opéré en arrière avec  
la porte en avant fermée?

R La porte en pas n'a jamais été cadenassée.

Lamarche

- Q Alors, quand la police déclarait à la Cour qu'elle avait arrêté Georges Masson à trois cent cinquante-six (356) rue Mont-Royal par en arrière, est-ce que cela voulait dire quelque chose?
- R Il y avait deux (2) entrées. Il y en avait une dans le haut de l'escalier, qui faisait face à l'escalier et il y en avait une autre. Il y avait deux (2) portes: une faisait face en arrière et l'autre en avant.
- Q C'était deux (2) portes donnant sur la rue. C'était une porte dans la ruelle?
- R Non.
- Q C'était deux (2) portes qui donnaient dans le même local?
- R Oui.
- Q Trois cent cinquante-six (356) appartement un (1), deux (2), trois (3), c'est-à-dire chambre trois (3), et appartement trois (3). Cela a l'air d'être deux (2) choses différentes tout à fait. Je consulte la pièce E-14. Chambre quatre (4), appartement quatre (4); appartement cinq (5), appartement six (6), appartement sept (7), appartement huit (8), apparte-

Lamarche

ment neuf (9), dix (10), onze (11), douze (12)...

PAR LA COUR.

Q Qu'est-ce que vous faisiez pour avoir tous ces numéros-là?

R Ce n'est pas moi qui m'occupais de cela. Ça a toujours été Charest. Je ne suis pas bien au courant de cette histoire de numéros.

Q Qu'est-ce que Charest faisait là en votre présence, ou à votre connaissance?

R En ma présence, je ne l'ai jamais vu changer les numéros.

Q Vous n'avez jamais vu changer les numéros?

R Pas moi.

Q Ni Charest?

R Peut-être que c'est lui.

Q Alors, vous tentez de me faire croire que vous n'étiez pas au courant que les numéros se changeaient?

R Il ne m'en a jamais parlé.

Q Vous avez été dix (10) ans, douze (12) ans dans le "gambling", à faire la même chose, avec les "gamblers" de Montréal, et alors vous tentez de me faire croire que vous ne saviez

rien au sujet des numéros d'appartements?

R Il ne m'en a jamais parlé. Il y a bien des chose qu'il faisait, et qu'il ne me parlait pas.

Q C'était à vous?

R Oui.

Q Vous n'avez jamais été au courant?

R Je sais qu'il y avait des numéros sur la porte. Je n'ai jamais été au courant que cela allait à dix (10) ou douze (12).

Q Les numéros étaient changés?

R S'il les a changés, il ne m'en parlait pas.

Q Vous n'avez jamais entendu dire que les numéros d'appartements, pour jouer la police, changeaient... vous avez dit tout à l'heure que pour jouer la police vous déménagiez?

R Il a dû faire cela dans ce but-là.

Q Vous n'avez jamais entendu dire que les numéros d'appartements se changeaient?

R A ma connaissance, il ne m'en a pas parlé.

Q Même si Charest ne vous en a pas parlé?

R Moi, je n'ai jamais eu affaires à changer les numéros. Quand les descentes ont eu lieu, je n'étais pas là.

Lamarche

Q Vous étiez parti avant que les descentes se fassent.

(S'adressant à Me PLANTE)

Si vous êtes capable de le prendre pour parjure, faites votre possible.

Je suis convaincu que vous êtes un des plus grands menteurs qui aient eu à se présenter ici.

Me PLANTE.

C'est ma conviction, votre Seigneurie.

PAR LA COUR.

Continuez.

Me PLANTE.

Q Quelle est l'adresse de Charest?

R Son adresse dans le temps?

Q Oui, son adresse dans le temps?

R Je ne l'ai jamais sue, son adresse. La dernière fois que je l'ai sue, il demeurait à l'hôtel en face du Queens, de ce côté-ci.

Q New Carlton.

R Il a demeuré là un bout de temps.

Lamarche

Q C'était votre gérant?

R Oui.

Q Et vous saviez à peine où il demeurait?

R Il n'était pas seulement gérant, il était associé aussi. Il a demeuré là assez longtemps après cela il a déménagé. Il a chambré. Je ne le suivais pas.

Q Paul-Emile Bernard, où demeurait-il?

R Je sais que c'est dans les alentours de la rue Mont-Royal, sur la rue Rivard, un peu plus haut que Mont-Royal.

Q C'est lui qui prenait les pinchs ?

R C'est lui qui a fait de la prison.

Q Il a pris bien des pinchs avant cela?

R C'a l'air qu'avant il a pris plusieurs pinchs.

Q Avant? En mil neuf cent quarante-deux (1942), en mil neuf cent quarante-et un (1941)? En mil neuf cent quarante et un (1941) la Sureté Municipale a fait douze (12) descentes. En mil neuf cent quarante-deux (1942) la Police Municipale a fait onze (11) descentes. Le tenancier était Paul-Emile Bernard.

PAR LA COUR.



Lamarche

Jamais Bélair ou Couture ou Lamarche?

Me PLANTE.

Non, aucun de ces noms-là.

Q Frigon, c'est un de vos employés?

R Oui.

Q Jos ou Léo Frigon?

R Je ne me rappelle pas son premier nom, ça fait tellement longtemps.

Q Jules Langevin?

R Je ne me rappelle pas de Jules Langevin.

Q Paul Desjardins?

R Je me rappelle de Arthur Desjardins.

Q Minou Dupras?

R Oui.

Q N'est-il pas vrai que la police prenait des noms, qu'elle prenait des noms qu'on lui donnait, peu importe quel nom?

R Les descentes, comme j'ai dit tout à l'heure

...

Q Vous n'étiez jamais là?

R J'étais là des fois mais pas tout le temps.

Q Mais quand vous étiez là, qu'est-ce qui arrivait?

Lamarche

- R Ils ont pris les noms que le "boxman" donnait. C'était leur vrai nom.
- Q Le nom des trouvés... quand vous étiez là, qu'est-ce que la police faisait de vous?
- R Elle prenait des noms.
- Q En ce qui vous concerne, qu'est-ce que la police faisait, quand vous étiez là?
- R La police prenait le nom des joueurs.
- Q Est-ce qu'elle prenait votre nom ou n'importe quel nom que vous donniez: Jos. Brown ou Georges Black?
- R C'est arrivé plus souvent qu'ils ne le prenaient pas du tout. Je n'étais pas dans l'appartement où ils jouaient.
- PAR LA COUR.
- Q Votre nom apparaît-il dans les registres de la police?
- R Je ne sais pas, je n'ai jamais regardé.
- Q Avez-vous eu connaissance que votre nom ait été mentionné dans un mandat ou une plainte qui concernait la Cour du Recorder?
- R Non, je n'ai pas eu connaissance de cela.
- Q Combien de temps avez-vous été intéressé dans

Lamarche

le jeu?

R De mil neuf cent trente-quatre (1934) à mil neuf cent quarante-cinq (1945), à part le temps où la place a été fermée complètement.

Q Est-ce que vous faisiez du jeu ailleurs?

R Il y a eu un certain moment où on n'opérait pas du tout. De mil neuf cent trente-six (1936) à mil neuf cent trente-neuf (1939) je n'ai pas opéré.

Q De mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Oui, on a opéré.

Q Etiez-vous connu de la police comme étant un "gambler"?

R Ils ne m'en ont jamais parlé.

Q Ils ne vous en ont jamais parlé?

R Non.

Q Vous étiez bien connu comme étant un "gambler", parce qu'il y avait des policiers qui entraient dans votre maison de jeu pour aller vous visiter?

R Pas à ma connaissance.

Q Il n'y avait pas de policiers qui allaient visiter les cadenas?

Lamarche

R Pas à ma connaissance.

Q Il n'y avait pas des policiers qui faisaient des causes?

R Ces informateurs, on ne les connaît pas.

Q Il n'y a pas des policiers qui faisaient des rondes?

R Ceux qui appartenaient à l'escouade.

Q Ca fait deux (2) mois que j'entends parler de vous et je ne vous ai jamais vu?

Me PLANTE.

Q Lemay, un officier, est allé cinq (5) fois en mil neuf cent quarante-cinq (1945) faire ces descentes. Il n'a jamais arrêté Paul-Emile Bernard?

PAR LA COUR.

Q Le capitaine Lemay?

R Je le connais peut-être de vue, je ne les connais pas par leur nom.

Me PLANTE.

Q Ce n'était pas grave, c'était seulement la Police?

R Si je n'étais pas là, je ne pouvais pas voir

qui y allait.

Q A combien de descentes vous souvenez-vous avoir assisté vous-même?

R ...

PAR LA COUR.

Q Vous ne vous rappelez pas?

R A trois cent cinquante-six (356), peut-être quatre (4), cinq (5).

Me PLANTE.

Q Vous n'étiez pas dans la pièce?

R J'étais dans l'autre pièce.

PAR LA COUR.

Q Vos autres partenaires ont-ils été arrêtés?

R Non.

Q Ni vous?

R Non. La cause était faite sur le "boxman", que l'on appelle. Quand ils faisaient la descente, ils arrêtaient celui-là.

Q Vous étiez combien de partenaires ensemble?

R Il y a eu des changements qui se sont faits.

Q Vous n'étiez pas cinq (5) ensemble?

R Des moments on était trois (3), des fois qua-

Lamarche

tre (4).

Q Quatre (4) ensemble, partenaires ou propriétaires de la barbotte?

R Oui.

Q Ca ne devait pas être payant?

R On gagnait notre vie.

Me PLANTE.

Q Toujours le gros Buick?

R Pas tout le temps.

Q Généralement bien "flashé"?

R J'ai été bien longtemps sans en avoir.

Q En mil neuf cent quarante-cinq (1945), vous vous rappelez que le journal La Gazette entre autres a souligné à l'attention publique qu'un cadenas a été apposé à la toilette, à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal?

R Oui.

PAR LA COUR.

Q Est-ce que le cadenas a été apposé sur la porte de la salle de toilette?

R Non.

Me PLANTE.

Lamarche

Q Mais vous souvenez-vous qu'un journal a dit cela?

R A dit cela, mais je ne rappelle pas avoir vu aucun cadenas sur une salle de toilette.

PAR LA COUR.

Q Vous vous rappelez très bien qu'un journal l'a mentionné?

R Je me rappelle vaguement. C'est comme le Herald. Il a parlé des barbottes pendant longtemps, je ne lisais pas cela.

Me PLANTE.

Q Ca ne vous faisait pas grand tort, ça ne vous faisait pas grand-chose que les journaux en parlent?

R Dans ce temps-là on marchait à tous les jours.

PAR LA COUR.

Q Est-ce que vous étiez encore locataire de trois cent cinquante-six (356)?

LE TEMOIN.

Comment?

Q Est-ce que vous étiez encore locataire de

trois cent cinquante-six (356)?

R Non, depuis mil neuf cent quarante-cinq (1945).

Q Vous avez abandonné complètement?

R Oui, je ne suis pas retourné dans le "gambling" depuis ce temps-là.

Me PLANTE.

Q En mil neuf cent quarante-cinq (1945), huit (8) descentes: une le deux (2) mars, le neuf (9) avril, une le vingt-quatre (24) avril, une autre le premier juin, une autre le vingt-deux (22) juillet, une autre le vingt-trois (23) décembre, une autre le trois (3) octobre, par la police municipale. Vous deviez vous calculer bien malchanceux...

PAR LA COUR.

Q En mil neuf cent quarante-six (1946)?

R On était fermés.

Me PLANTE.

Q Si la police vous avait arrêté ou avait pris un de vos tenanciers en mil neuf cent quarante-cinq (1945) et avait produit son dossier à la Cour, comme dans le cas de Paul-Emile



Lamarche

Bernard, par exemple, et s'il y avait eu des condamnations à la prison, pensez-vous que vous auriez continué?

Me BOISVERT.

Objection à la question.

PAR LA COUR.

Question permise.

Me PLANTE.

Q Et avant mil neuf cent quarante-cinq (1945) un de vos "boxmen" avait été condamné à la prison. Pensez-vous que vous auriez continué?

R Oui.

Q Il y aurait eu moyen de trouver d'autres "boxmen" qui auraient pris le "pinch"?

R A la longue, si cela s'était répété trop souvent, mais une fois ou deux (2)...

Q Cela se paye, un homme pour faire de la prison?

R Nous autres, on n'a pas payé pour faire de la prison.

Q Si la police accepte n'importe qui comme te-

nancier de bail...

PAR LA COUR.

Q Bernard n'a pas été payé du tout pendant ses deux (2) mois de prison?

R Non.

Me PLANTE.

Q Il n'a pas travaillé après cela?

R On a fermé.

Q Si la police avait mis un cadenas sur la porte de trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal, c'était votre établissement, cela?

R Oui, le numéro civique, c'était trois cent cinquante-six (356).

Q Si le cadenas avait été mis sur trois cent cinquante-six (356), vous auriez cessé d'opérer là au moins?

R On aurait cessé là. On a déménagé presque tout le temps. On a déménagé très souvent.

Q En mil neuf cent quarante et un (1941): douze (12) descentes: le vingt-sept (27) janvier, le dix (10) mars, le vingt-sept (27) mars, le trois (3) avril, le dix (10) avril, le douze (12) mai, le vingt (20) juin, le cinq (5)

Lamarche

juillet, le vingt-trois (23) août, le quinze (15) septembre, le deux (2) octobre et le huit (8) novembre. Malgré cela vous déménagiez à tous les jours. Il y avait douze (12) descentes par la police municipale.

R On a déménagé assez souvent. On n'est pas toujours en dehors de la place.

Q La police provinciale, en mil neuf cent quarante et un (1941), y allait aussi souvent?

R Oui.

Q Le vingt-deux (22) avril, le six (6) mai, le sept (7) mai, le vingt-six (26) mai, le vingt-neuf (29) mai, le dix (10) juin, le cinq (5) juillet, le six (6) juillet, le vingt-huit (28) octobre, le vingt-trois (23) novembre et le dix-neuf (19) décembre: seulement la police municipale. Toujours au même appartement: appartement trois (3). Là, c'est en mil neuf cent quarante-deux (1942). Il y a eu quatre (4) cadenas.

PAR LA COUR.

Toujours à l'appartement trois (3)?

Me PLANTE.

Lamarche

Trois (3) fois à l'appartement trois (3) et une fois à l'appartement deux (2), en mil neuf cent quarante-trois (1943).

PAR LA COUR.

Q Vous ne sortiez pas aussi souvent que vous les disiez tout à l'heure?

R ...

Q En mil neuf cent quarante-trois (1943) maintenant?

Me PLANTE.

Deux (2) descentes: le vingt et un (21) janvier et le vingt et un (21) octobre.

Q Savez-vous s'il y avait beaucoup de protestations de la part des citoyens contre l'opération de cette barbotte à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal?

R Non.

Q Vous ne savez pas cela?

R Non.

Q Savez-vous quels étaient les conseillers municipaux de ce quartier?

R Monsieur Goyette.

Q Parmi les vivants?

Lamarche

R Non monsieur.

Q Hésitez-vous?

R Non.

Q Hésitez-vous à nommer Georges Godin?

R Oui, il en est un.

Q C'est votre parent?

R Non.

Q C'est votre allier?

R Non, c'est mon patron.

PAR LA COUR.

Q Quand?

R En dernier.

Q Quelle année?

R Il n'était pas échevin. C'est seulement depuis qu'il neuf cent quarante-cinq (1945) qu'il est échevin. Dans le temps que j'ai opéré, il n'était pas échevin. Je ne pense pas toujours. Je pense que c'était Goyette.

Me PLANTE.

Q Vous n'êtes pas parent du tout avec monsieur Georges Godin?

R Non.

Q Ni l'allié. Ce n'est pas parent avec votre

femme?

R Non.

PAR LA COUR.

Q Est-ce marié à un de vos parents?

R Non.

Me PLANTE.

Q Est-ce que vous n'avez pas un conseiller du nom de Pierre Desmarais, qui était "leader" du Conseil de la Ville de Montréal?

R LE TEMOIN.

En mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

Q Non, avant mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

R Je ne me rappelle pas avant mil neuf cent quarante-cinq (1945).

Q Est-ce que Pierre Desmarais n'était pas échevin de mil neuf cent quarante (1940) à mil neuf cent cinquante (1950)?

R Je ne me rappelle pas s'il était échevin dans le moment. J'ai toujours pensé que c'est après mil neuf cent quarante-cinq (1945).

Q Est-ce qu'il est échevin aujourd'hui?

R Non.

Lamarche

PAR LA COUR.

Q Quand vous faisiez du "gambling" est-ce que Pierre Desmarais était échevin?

R Je pense que oui.

Me PLANTE.

Q Est-il à votre connaissance que Pierre Desmarais se soit plaint amèrement au Directeur de Police et par écrit, <sup>à l'effet</sup> de voir que vous opériez votre barbotte le suppliant, le Directeur de Police, de vous fermer?

R Non.

Q Etes-vous au courant de cela?

R Non.

Me BOISVERT.

Objection.

LE TEMOIN.

R Monsieur Desmarais ne m'en a jamais parlé, je ne l'ai jamais vu.

Me PLANTE.

Q Victor Lévesque, le conseiller?

R Je ne les connais pas.

Lamarche

- Q En avez-vous entendu parler conseillé, alors que vous opériez votre barbotte? Vous n'en avez pas entendu parler dans ce temps-là?
- R Non.
- Q Quand vous avez discontinué la barbotte, avez-vous commencé à travailler pour Georges Godin?
- R Environ un (1) an après.
- Q Vous avez travaillé où?
- R Au Blue Sky Café.
- Q En mil neuf cent quarante-six (1946) ou mil neuf cent quarante-sept (1947)?
- R Alentour de ça.
- Q C'est lui qui était propriétaire du Blue Sky, Georges Godin?
- R Oui.
- Q Est-ce qu'il était seul ou s'il n'était pas en société avec Georges Guèvremont?
- R Oui.
- Q Connaissez-vous Georges Guèvremont?
- R Oui.
- Q C'est un conseillé et un député?
- R Oui.
- Q Comment êtes-vous venu en relation avec ces messieurs pour travailler avec eux, dans le



Lamarche

club de nuit?

R Godin est entrepreneur de pompes funèbres.  
Mon père est mort et j'ai eu affaire avec  
lui.

Q A part le décès, vous ne le connaissiez pas?

R Oui, on se connaissait.

Q Vous le connaissiez pendant qu'il était éche-  
vin et que vous opériez votre barbotte?

R Oui.

Q Il savait ce que vous faisiez?

R Probablement.

PAR LA COUR.

Q Il savait quel était votre métier?

R Oui.

Q Comment vous connaissait-il?

R Quand j'ai été faire enterrer mon père.

Q A part cela, il savait votre métier?

R Oui.

Q Il savait que vous étiez "gambler"?

R Oui.

Q Il savait cela?

R Oui.

Me PLANTE.

Lamarche

- Q Et Guèvremont?
- R Je ne le connaissais pas avant.
- Q Vous ne le connaissiez pas avant de travailler au Blue Sky?
- R Non.
- Q Du tout?
- R Du tout.
- Q Qu'est-ce que vous faisiez au Blue Sky?
- R J'étais gérant.
- Q Vous n'aviez pas d'expérience comme gérant de club de nuit?
- R Oui, j'ai fréquenté des clubs comme client.
- Q Quand il vous a engagé, est-ce qu'il vous a parlé de votre expérience comme "gambler"?
- R Non, je n'ai jamais discuté de "gambling" avec lui.
- Q Quand il vous a engagé, est-ce qu'il ne vous a pas dit: "Je sais que tu as pas mal d'expérience dans le "gambling", tu connais pas mal l'"under world...".
- R Non.
- Q Il ne vous a pas parlé de cela?
- R Non.
- Q Vous jurez cela?

Lamarche

- R Oui.
- Q Et Georges Guèvremont vous a-t-il parlé?
- R Non.
- Q Avant ou après, est-ce qu'il ne vous a pas dit, Guèvremont, qu'il vous engageait parce que vous connaissiez l'"under world"?
- R Non, je n'ai pas vu Guèvremont avant d'être engagé.
- Q Le Blue Sky, c'est à soixante-cinq (65) rue Sainte-Catherine?
- R Oui.
- Q Avez-vous connu Ludger Audet là?
- R Non.
- Q Vous le connaissiez?
- R Oui.
- Q Savez-vous s'il avait, en mil neuf cent quarante-neuf (1949), un établissement avec Jack Knish pour imprimer le "scratch sheet"?
- R Non.
- Q Dans la même bâtisse?
- R Non.
- Q Vous le connaissiez comme quoi?
- R Comme "gambler".
- Q Il était bien connu?

Lamarche

R Oui.

Q Savez-vous qui est propriétaire de la bâtisse à soixante-cinq (65) rue Sainte-Catherine ouest?

R C'est le propriétaire du garage sur la rue Clarke.

Q Et actuellement vous travaillez au Montmartre?

R Oui.

Q Pour qui?

R Pour Georges Godin.

Me SIMARD.

Objection à ce que le témoin fait actuellement.

PAR LA COUR.

J'ai assez de difficultés avec ce genre de témoin, qu'on peut permettre ce genre de questions afin d'éprouver sa crédibilité. Votre objection est prise sous réserve.

Me PLANTE.

Q Il vous a engagé au Montmartre. Qui vous a engagé?

R Godin.

Q Depuis combien de temps êtes-vous là?

Lamarche

R Depuis qu'ils ont vendu le Blue Sky.

Q Qui cela?

R Godin.

Q Quand cela?

R Avant les fêtes.

Q Mil neuf cent cinquante (1950)?

R Oui.

Q Combien de temps avant?

R Un mois avant Noël.

PAR LA COUR.

Q Qui a vendu le Blue Sky, dites-vous?

R Georges Godin.

Q A qui l'a-t-il vendu?

R A Cauchon.

Q Et Godin a acheté le Montmartre?

R Madame Médéric Gervais a encore sa licence.

Q En fait, cela appartient à Godin?

R Il a une partie.

PAR LA COUR.

Q Godin a acheté le Blue Sky?

R Oui.

Q Il a acheté le Montmartre et vous l'avez suivi?

R Oui.

Me PLANTE.

Q Avant cela, c'était le Faisan Doré?

R Oui.

Q Avant cela, c'était le Val D'or?

R Oui.

PAR LA COUR.

Q Le Val D'or, c'était un club qui avait perdu son permis?

R Oui.

Q Parce que c'était un rassemblement de prostituées?

R Je ne sais pas.

Q Quel était le propriétaire du Val D'or?

R Caproni.

Q En êtes-vous sûr?

R Je n'ai pas été voir dans les papiers.

Q Qui était le propriétaire?

R Ça m'a l'air que c'était Caproni.

Me PLANTE.

Q C'est un "gambler"?

R Oui.

Q A trois cent vingt-huit (328) rue Sainte-Ca-

therine?

R Oui.

Q Quatre cent vingt-huit (428) place Jacques-Cartier?

R Je n'ai pas connu toutes les places. Ce que je me rappelle, c'est trois cent vingt-huit (328).

Q C'est un "gambler" connu?

R Oui, assez connu.

Q En société avec Edmond Martin?

R Je pense que oui.

Q Qu'est-ce qu'il faisait, Edmond Martin avant cela?

R Je ne l'ai pas "checké".

Q Avez-vous connu quatre cent un (401), quatre cent trois (403) Mayor?

R Je ne me rappelle pas du tout.

PAR LA COUR.

Q Qu'est-ce que c'était, cette place?

R Oui.

Q Qu'est-ce que c'était quatre cent un (401), quatre cent trois (403) Mayor?

R C'était un bordel.

Lamarche

Q Si vous y êtes allé... on ne vous interroge pas sur votre vie morale?

Me PLANTE.

Q C'était comme le trois cent douze (312) Ontario?

R Oui.

PAR LA COUR.

Q Est-ce que Martin était intéressé dans le quatre cent un (401)?

R Non, je n'ai jamais été intimé avec Martin.

Me PLANTE.

Q Avez-vous déjà entendu parler que Martin était intéressé dans le bordel?

R Comme tous les autres.

Q Ce n'était pas une cachette, cela?

R Je ne sais pas. Je sais que Martin, ils en ont parlé.

PAR LA COUR.

Q Martin a été propriétaire de quoi?

R Du Faisan Doré.

Q Il avait une licence?



Lamarche

R Oui.

Q Ensuite c'est devenu le Val D'or?

R Avant c'était le Val D'or.

Q Ensuite le Montmartre?

R Oui.

Q C'est le Val D'or qui a perdu sa licence?

R Ce n'est pas le Val D'or ou le Faisan Doré.

Q Martin était intéressé là-dedans?

R Oui.

Q Et vous êtes vous-même là?

R Oui.

Q Est-ce que c'est le même genre de restaurant?

R C'est un club avec licence.

Q Pour rassemblement?

R Non. Il y a des places où monsieur Drapeau vient. Il est venu lundi soir.

Me DRAPEAU.

J'y suis allé pour voir Mistinguett.

Me PLANTE.

Q Connaissez-vous Armand Courville?

R Oui.

Q Comme quoi?

R C'est un "gambler". Je ne sais pas s'il l'est

dans le moment.

Q Un "gambler" connu?

R Oui.

Q Intéressé avec Caproni?

R Oui, à trois cent vingt-huit (328).

Q Est-ce que Armand Courville n'avait pas un club de nuit pas loin du Val D'or?

R Oui.

Q Il avait la licence de club de nuit?

R Oui, dans le temps c'était le Royal.

Q Est-ce que Caproni n'était pas intéressé avec Courville et Edmond Martin?

R Je sais que j'ai entendu dire, je ne sais pas.

Q A trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal, c'était loué de Max Shapiro?

R Oui.

Q Vous connaissiez Max Shapiro?

R Oui.

Q Depuis quand le connaissez-vous, Max Shapiro?

R Depuis que j'ai loué de lui.

Q Est-ce que Shapiro savait pourquoi vous louiez à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal?

R Je ne lui ai pas dit quand j'ai loué.

PAR LA COUR.

Lamarche

Q Est-ce qu'il le savait?

R Il a dû le savoir.

Q Est-ce qu'il le savait?

R Je crois que oui.

Q Je n'aime pas ces réponses. Quand vous savez exactement ce qui s'est passé et que vous dites: je crois que oui, je n'aime pas cela. Alors, vous le savez. Max Shapiro savait que vous étiez "gambler" et vous savez qu'il le savait. Est-ce que c'est vrai?

R Oui.

Q Ne dites donc pas: je crois.

Ce sont là des témoins qui m'énervent.

Me SIMARD.

Ces témoins-là, ces gens-là n'ont pas l'éducation ou l'instruction...

PAR LA COUR.

Il est plus intelligent qu'un grand nombre.

Q Est-ce que Max Shapiro savait que vous étiez "gambler"?

R Oui.

Q Pourquoi avez-vous dit: je le crois?

Lamarche

R J'avais une forte impression qu'il le savait, quand j'ai dit: je crois.

Q Vous savez la différence entre: je crois et je sais. Max Shapiro savait aussi que vous étiez "gambler". Combien payiez-vous de loyer?

R Je payais cent vingt-cinq piastres (\$125.00).

Q Quelle était sa profession, Max Shapiro?

R "Gambler".

Q Etait-il propriétaire, était-il le véritable propriétaire de l'immeuble, d'après vous?

R Oui.

Q Avez-vous loué d'un autre?

R Avant de faire avec Shapiro... non, c'est de lui.

Q Est-ce qu'il était propriétaire de trois cent soixante-six (366) aussi?

R Non.

Q Seulement trois cent cinquante-six (356)?

R Seulement trois cent cinquante-six (356).

Q Quels autres numéros civiques y avait-il dans trois cent cinquante-six (356), dans l'immeuble?

R Il y avait le numéro de la taverne en bas. Je pense que c'est trois cent cinquante-quatre

(354).

Q Seulement deux (2) institutions: votre barbotte et la taverne?

R Oui.

Q Savez-vous si Max Shapiro est encore propriétaire?

R Non, je ne pense pas.

Q Est-ce qu'il est mort...

Me PLANTE.

Non, il est bien vivant. C'est le propriétaire du Ruby Foo's.

PAR LA COUR.

Q Est-ce qu'il est propriétaire d'autres maisons de jeu?

R Non, je ne suis pas au courant.

Q A quatorze cinquante-cinq (1455) rue Bleury?

R Non, je ne suis pas au courant.

Me PLANTE.

Q Quatorze quarante (1440) rue Guy avec Chalfoux?

R Je sais que probablement il avait d'autres places où il était intéressé. Maintenant je ne sais pas.

PAR LA COUR.

Q Vous saviez qu'il était intéressé dans d'autres maisons de jeu?

R Oui.

Q Sa profession, c'était "gambler"?

R Oui.

Q Savez-vous ce qu'il a fait avant de tenir le restaurant Ruby Foo's?

R Je ne sais pas, il était "gambler".

Me PLANTE.

Q Au White House à Lachine?

R Non.

PAR LA COUR.

Q Un "gambler" qui loue à un autre "gambler": il sait exactement ce que son locataire va faire?

R Je crois que oui.

Me PLANTE.

Q Sur la rue Mont-Royal, connaissiez-vous Danny The Greek?

R Oui.

Q C'était un "gambler"?

Lamarche

- R Oui.
- Q Est-ce qu'il venait chez vous, Danny The Greek?
- R Pas dans le temps que j'étais là.
- Q A. Lawann?
- R Je le connais de vue.
- Q C'est un "bookie"?
- R D'après ce qu'il disait.
- Q C'est connu que c'est un "bookie" à quarante-cinq dix-huit (4518) rue Papineau?
- R Autour de cela.
- Q Avez-vous entendu dire que Max Shapiro était intéressé dans ce "book"?
- R Non, je ne suis pas au courant de leurs affaires.
- Q Avez-vous connu Harry Davis?
- R Je le connaissais de même, même chose que Lawann et Danny The Greek.
- Q C'était un propriétaire d'établissement de jeu?
- R Il avait un "book" sur la rue Stanley.
- Q Près de chez Clever. Vous connaissez Sam Clever?
- R C'est le propriétaire de l'Esquire.
- Q Savez-vous s'il était intéressé dans le "gambling"?

Lamarche

R D'après ce que j'ai entendu dire.

Q Est-ce que c'était une coutume que les propriétaires de clubs de nuit soient intéressés dans le jeu?

R Il y en a quelques uns.

Q Ce n'est pas la majorité?

R Je sais qu'il en a qui en ont.

Q Harry Feldman, connaissez-vous cela?

R De vue.

Q Seulement de vue?

R Comme cela, je n'ai jamais été demeurer avec.

Q Sans être demeuré avec, vous le connaissez?

R Je le connais.

Q C'est un "gambler" lui aussi?

R Oui, c'est un "gambler".

Q Savez-vous s'il était propriétaire ou en partie propriétaire du Tic Toe avec Harry Ship?

R Oui.

Q Harry Ship, c'est un "gambler" aussi?

R Oui.

Q Vous le connaissiez?

R Oui.

Q Sam Clever, c'est un "gambler"?

R Oui.



Q L'Esquire?

R Oui.

Q Le Ruby Foo's: Max Shapiro?

R Oui.

Q Léo Bercovitch?

R Je le connaissais de même.

Q C'est un "gambler"?

R Oui.

Q Savez-vous s'il est intéressé dans le Ruby  
Foo's?

R Il est supposé.

Q Le nouveau Lido dans l'ouest de la rue Sainte-  
Catherine, savez-vous si Max Shapiro est inté-  
ressé dans cela aussi?

R Je ne sais pas.

Q Les frères Manella, les connaissez-vous?

R Je les connais de vue.

Q Est-ce qu'ils ont des relations avec le "gam-  
bling" aussi?

R Pas les Manella.

Q Vous n'êtes pas au courant. Norman Silver et  
Jack Silver?

R Je ne les connais pas.

Q Alors, pendant ces années-là, vous avez opéré

Lamarche

une barbotte prospère sur la rue Mont-Royal?

R Oui, j'opérais la barbotte sur la rue Mont-Royal.

Q Et la police ne vous a jamais fait condamner, vous n'êtes jamais allé en prison?

R Non.

Q Votre établissement n'a jamais été cadenassé?

R Il y avait des cadenas.

Q En dedans?

R Ils mettaient le cadenas sur un appartement.

Q Et cela marchait à côté. C'était votre chiffre d'affaires, à trois cent cinquante-six (356) rue Mont-Royal, en mil neuf cent quarante et un (1941), par exemple?

R ...

Q En fait, en mil neuf cent quarante-cinq (1945), quand vous avez fermé...

R Pour dire exactement...

Q Pas exactement. Laissez faire les cents. Vous devez savoir quel était votre train de vie, quel était votre chiffre d'affaires?

R Pour dire exactement, ce n'est pas moi qui le sais.

Q Aviez-vous de quoi manger?

Lamarche

R On gagnait notre vie.

Q Où demeuriez-vous?

R Sur la rue Delorimier.

Q Est-ce que vous connaissiez Rudy Dicarlo?

R Oui.

Q Est-ce qu'il a travaillé pour vous?

R Oui.

Q Comme "boxman"?

R Oui.

Q Vous dites qu'en mil neuf cent quarante-cinq (1945), après la condamnation de Bercovitch?

R Oui.

Q Vous avez cessé?

R Oui.

Q Savez-vous si <sup>cela</sup> six a continué à marcher à trois cent cinquante-six (356) rue Mont-Royal?

R Je ne pense pas, après que j'ai laissé, je ne crois pas. Ils ont pris la place pour vendre des surplus, je crois.

Q C'était un front?

R Non, ça n'a pas marché, je pense.

Q Le savez-vous ou non, si q'a marché à trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est, depuis que vous avez quitté?

Lamarche

- R Depuis que j'ai quitté, je n'y suis pas allé plus que deux (2) fois. Quand j'ai été là, ils vendaient des surplus de guerre.
- Q Vous avez eu Rudy Dicarlo comme "boxman"?
- R Avant mil neuf cent quarante-cinq (1945).
- Q Connaissez-vous BÉBÉ Dimuro?
- R J'en ai entendu parler.
- Q Comme quoi?
- R Quand j'ai été dans le "gambling".
- Q Avez-vous entendu parler de lui comme "gambler"?
- R Oui.
- Q Sid Marron?
- R Je ne connais pas.
- Q En avez-vous entendu parler?
- R J'ai entendu le nom.
- Q Frank Petrulla?
- R C'est pareil.
- Q Un autre "gambler"?
- R Je ne sais pas s'il était "gambler", je l'ai vu peut-être deux (2) fois. Pour le connaître, je ne le connais pas.
- Q Shapiro ne vous a-t-il jamais parlé de Petrulla ou de Main ou de Irwin Ellis?
- R Non.

Lamarche

- Q Est-ce qu'il venait, Shapiro, des fois?
- R Très rarement.
- Q Il venait vous rendre visite de temps en temps à trois cent cinquante-six (356)?
- R Non, pas à trois cent cinquante-six (356).
- Q Où allait-il?
- R Au côté probablement.
- Q Comment au côté?
- R Dans le temps du "book".
- Q Il vous visitait dans le temps du "book"?
- R Il n'est pas monté dans la place, il venait à la porte.
- Q Il n'était pas intéressé dans trois cent soixante-six (366)?
- R Non.
- Q Avez-vous connu Signer Cooperman?
- R Oui.
- Q C'est lui qui opérait le "book"?
- R Oui.
- Q Quand la barbotte ne marchait pas à trois cent cinquante-six (356), Cooperman marchait le "book"?
- R Oui.
- Q Cooperman, est-ce qu'il a été arrêté par la

police?

R Non, pas à ma connaissance.

Q Avant mil neuf cent quarante-cinq (1945) avez-vous entendu parler qu'un "gambler" avait été arrêté par la police?

R Pas à ma connaissance.

Q Pensez-vous que vous en auriez entendu parler, si un "boss" avait été arrêté?

R Dans ce cas-là, oui.

Q Si un établissement avait été cadenassé avec le cadenas sur la vraie porte, un établissement de jeu ou de pari, pensez-vous que vous en auriez entendu parler?

R Probablement.

Q Est-ce qu'il n'y avait pas une barbotte, en bas de chez vous, quarante-sept zéro neuf (4709) rue Saint-Denis?

R Pas dans mon temps.

Q Après vous il y a eu une barbotte, après la vôtre?

R Je ne pense pas qu'il y ait eu une barbotte là, c'est un club de cartes.

Q Une maison de jeu où tout le monde entre?

R Je ne sais pas s'il en entraient, parce que pour moi c'était un club de cartes.

Lamarche

- Q Combien avez-vous dit que vous donniez à Shapiro, cent vingt-cinq piastres (\$125.00)?
- R Je pense que c'est cela.
- Q Payez-vous d'un coup sec ou tant par mois?
- R On a payé un bout de temps avec un bail et ensuite au mois.
- Q Pendant ce temps-là, pendant ces visites de la police, n'avez-vous jamais donné quelque chose à la police?
- R Non.
- Q Jamais?
- R Jamais.
- Q Pas même un petit Coke?
- R Non, pas cela, pas à ma connaissance.
- Q Pas une cigarette?
- R Non.
- Q Pas une cigarette, pas un Coke?
- R Pas à ma connaissance.
- Q Pas à votre connaissance. Est-ce que cela vous arrivait de prendre connaissance et de faire des gestes de générosité à la police?
- R A ma connaissance, je n'en ai jamais donné.
- Q Charest?
- R Lui, il ne m'en a jamais parlé, s'il en a don-

Lamarche

né.

Q Ce n'est jamais entré dans les dépenses: tant pour la protection?

R Non.

Q Pas un sou?

R Non.

Q Ni aux conseillers non plus?

R Non.

Q A personne?

R Non.

Q Pas un petit cinq cents (.05)?

R Non.

Q Vous lisez les journaux, j'imagine?

R Des fois.

Q Saviez-vous que dans tous les autres pays du monde, où le "gambling" marche contrairement aux lois, on donne quelque chose?

Me BOISVERT.

Objection.

PAR LA COUR.

Objection maintenue.

Me BOISVERT contre-interroge.

Q Pendant combien de temps avez-vous travaillé



Lamarche

au Blue Sky?

R Je pense que c'est à partir de mil neuf cent quarante-sept (1947) à aller jusqu'un peu avant Noël.

Q A aller jusqu'au mois de novembre mil neuf cent cinquante (1950)?

R Oui.

Q Pouvez-vous dire dans quel mois en mil neuf cent quarante-sept (1947) vous avez commencé à travailler au Blue Sky?

R Je ne me rappelle pas au juste.

Q Est-ce que c'était au début?

R Je ne me rappelle pas, je ne peux pas dire exactement le mois.

Q Avez-vous dit que vous avez fermé au trois cent cinquante-six (356) Mont-Royal est, lors de l'arrestation de Paul-Emile Bernard, en septembre mil neuf cent quarante-cinq (1945), ou lors de sa condamnation?

R On a fermé pas longtemps après.

Q Après sa condamnation?

R Oui.

Q Après, en novembre mil neuf cent quarante-cinq (1945)?

Lamarche

- R Pas longtemps après cela.
- Q Combien de temps s'est-il écoulé avant que vous commenciez à travailler au Blue Sky?
- R Environ un (1) an, un an et quelques mois.
- Q C'est possible que vous ayez commencé à travailler au Blue Sky vers le mois de décembre mil neuf cent quarante-six (1946) ou janvier mil neuf cent quarante-sept (1947)?
- R Aux alentours de cela.
- Q Au Blue Sky, qui aviez-vous comme "head waiter"?
- R Lucien Dussault.
- Q C'est entendu que vous ne pouviez pas être là vingt-quatre (24) heures par jour. Qui était là comme gérant?
- R Nicholson.
- Q Son premier nom?
- R Je ne sais pas.
- Q En mil neuf cent quarante-sept (1947), au Blue Sky, avez-vous eu du trouble avec la police?
- R Non.
- Q La police ne vous a pas dérangé?
- R Non.
- Q La police n'est jamais allée faire de visites

Lamarche

pour voir s'il y avait du racolage?

R Oui, l'escouade de la Moralité venait.

Q Ils sont allés faire des visites?

R Oui, ils venaient durant la veillée, ils regardaient s'il y avait des femmes, et s'il y aurait eu quelque chose ils nous auraient parlé.

Q Est-ce qu'il y a eu des causes de faites, est-ce qu'il y a eu des causes en mil neuf cent quarante-sept (1947) contre le Blue Sky?

R Non.

Q Pas à votre connaissance?

R Non.

Q Vous n'avez pas eu trop de visites de la police?

R Ils venaient comme ailleurs.

Q Ils vont là visiter les lieux, comme il font la ville partout?

R Oui.

Q Actuellement vous êtes au Montmartre?

R Oui.

Q Depuis environ quatre (4) mois?

R Oui, un (1) mois avant les fêtes.

Q Vous êtes gérant là aussi?

R Oui.

Q Qui est là comme autre gérant?

Me SIMARD.

Objection.

Me BOISVERT.

Question retirée.

Q Lorsque vous avez corrigé votre témoignage au début, vous avez simplement substitué trois cent cinquante-six (356) à trois cent soixante-six (366) rue Mont-Royal?

R Oui, je m'étais mélangé de place par les adresses.

Q Ce qui voulait dire que de mil neuf cent trente-six (1936) à mil neuf cent trente-neuf (1939), c'était trois cent cinquante-six (366) qui était fermé?

R Non, de mil neuf cent trente-neuf (1939) à mil neuf cent quarante-cinq (1945), c'était trois cent cinquante-six (366) qui était ouvert. Avant cette période j'avais trois cent soixante-six (366). J'avais pris une place pour l'autre.

Me PLANTE.

Lamarche

Q Avez-vous connu Hector Payette?

R Non.

Q Avez-vous connu Payette, le parent de Godin?

R Jos. Payette.

Me AHERN.

Est-ce que cela est de la preuve?

PAR LA COUR.

Q Avez-vous connu Payette?

R Jos. Payette.

Me PLANTE.

Q C'est un parent de Godin?

R Oui.

Q Son beau-frère?

R Oui, je crois.

Q Jos. Payette, est-ce qu'il était intéressé dans le "gambling"?

R C'est bien avant mon temps.

Me SIMARD.

Objection.

PAR LA COUR.

Question permise.

Lamarche

Me AHERN.

Objection.

PAR LA COUR.

Question permise.

Me PLANTE.

Q Jos. Payette, à votre connaissance, était-il  
intéressé dans le "gambling"?

R J'en ai entendu parler, je n'ai jamais été au  
courant.

Q Qu'est-ce que vous avez entendu dire?

R Qu'il a déjà appartenu au "gambling".

Me BOISVERT.

Objection, c'est du oui-dire.

PAR LA COUR.

Continuez.

Me PLANTE.

Q Avez-vous connu Eloi Rivard?

R Oui.

Q Vous savez que Eloi Rivard avait une barbotte  
sur la rue Sainte-Catherine est?

R Non.

Lamarche

Q Savez-vous si Eloi Rivard était un "gambler",  
qui possédait une maison ou des maison?

R Je le connais très peu, mais j'ai entendu dire  
qu'il était "gambler", je ne pense pas qu'il  
tenait une barbotte.

Q Me AHERN.

Je ne vois pas l'utilité de toutes ces questions.

PAR LA COUR.

Vous avez raison, mais on ne savait pas alors,  
il aurait pu y avoir certaines relations entre  
certains "gamblers" et des personnes mention-  
nées dans l'enquête.

ET LE TEMOIN NE DIT PLUS.

Je soussigné, sténographe officiel,  
certifie sous mon serment d'office, que les  
feuilletts qui précèdent, sont et contiennent  
la transcription exacte et fidèle de la dépo-  
sition du témoin ci-dessus nommé, prise par  
moi au moyen de la sténographie.

Le tout conformément à la loi.

*A. Grandmaison*  
AIME GRANDMAISON,  
sténographe officiel.

1951-55  
Enquête Caron

---

**Archives Municipales  
de Montréal**

---

Si vous vous dépos-  
sez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard

**L'ARCHIVISTE**

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay  
the

**ARCHIVIST**